



Aide à l'immatriculation d'une société de service à la personne

Par **jéjé**, le **24/01/2011** à **17:58**

Bonjour,

je crée une société en E.U.R.L. dans le secteur des services à la personne, mes activités sont:

L'entretien du domicile, ménage et petit bricolage, et ses services dépendent de la chambre des métiers;

Je propose aussi des services de Garde d'enfants et d'aide scolaire, qui eux dépendent de la chambre du commerce,

Comment je doit immatriculer l'entreprise ?

J'ai déjà envoyé les documents au CFE qui me les ont retourné avec un formulaire M0 pour la chambre des métiers.

Par contre pour la garde d'enfants et l'aide scolaire, est ce que je doit aussi envoyé de nouveau document au CFE pour enregistré ses services, et modifié mes statuts, et encore l'annonce légale :o ! ? Cela ne va t-il pas constituer deux sociétés ?

J'ai fait une demande de chèque conseil mais dans l'attente, j'aimerais bien débiter mon activité, donc l'immatriculé !

Merci de votre aide !

Par **fabienne034**, le **24/01/2011 à 18:49**

il aurait mieux valu créer une association loi 1901

POUR TOUT SAVOIR SUR LES SERVICES A LA PERSONNE

<http://www.fbls.net/contrattravailmaison.htm>

IL FAUT AVOIR LES AUTORISATIONS POUR LES ENFANTS

et inscrire comme agence de gens de maison

pour tout savoir sur l'EURL

<http://www.fbls.net/EURLINFO.htm>

Par **jéjé**, le **24/01/2011 à 19:28**

Merci pour vos conseils, votre site est très utile, j'ai déjà réfléchi à la condition juridique de l'entreprise, je connais bien les réglementations dans le cadre de ce secteur d'activité, j'attends de finaliser l'immatriculation de l'entreprise pour l'accès à l'agrément simple. Garde et accompagnement d'enfants de + 3ans !

Mon seul doute est, est-ce qu'un seul envoi de mon dossier d'enregistrement à la chambre des métiers (sachant que j'inclus les services de garde d'enfants et d'aide scolaire en plus des aides ménagère) suffirait ?

J'ai cru voir un post qui disait que ça valait sur l'enregistrement au CFE ! Mais je ne suis sûr de rien !

Merci !